



Ma commune m'informe

Jeudi 26 janvier 2012 - N°529



Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site : www.ville-de-chimay.be

E-mail : fabien.bachelart@publilink.be

CHIMAY

CHIMAY

Aquascope Virelles – Fauchage de la roselière Communiqué de presse.

A la recherche de bonnes résolutions pour 2012 ?

Mets ton bonnet, enfle tes bottes et viens nous rejoindre les 4 et 5 février pour le fauchage de la roselière à l'étang de Virelles !!

Comme tous les ans, nous allons procéder au fauchage hivernal d'une partie de la grande roselière.

Ce milieu constitue en effet, l'un des joyaux du patrimoine naturel et culturel de notre région.

Joyau naturel d'une part ...

Pour une foule d'espèces animales et végétales, ce milieu constitue l'un des derniers refuges de premier choix : Butor étoilé, Râle d'eau et Marouette ponctuée, Roripe amphibie, pour ne citer que quelques exemples y sont régulièrement observés ou entendus.

Joyau culturel d'autre part ...

Autrefois déjà, l'homme procédait à la fauche hivernale de la roselière. Le produit de cette fauche aidait à divers usages comme couverture pour les toitures, abris pour le bétail, claies de protection de semis, utilisation dans la fabrication des maisons à colombage, ... La roselière ainsi rajeunie ne subissait pas l'assaut de la forêt toute proche. Sans le savoir, l'homme concourrait donc à la sauvegarde de cette association végétale remarquable ... Nous pouvons donc considérer la grande roselière de l'étang de Virelles comme un véritable témoin matériel des activités agropastorales d'autrefois.

Actuellement, si dans notre pays le produit de la fauche n'a plus guère d'utilité, la fauche quant à elle reste une obligation si l'on veut conserver une roselière jeune et dynamique à même de tenir tête à une forêt parfois trop envahissante. Rappelons au passage que les activités humaines d'aujourd'hui, artificialisation des rives de nos cours d'eau, ... interdisent bien souvent à de nouvelles roselières de se créer naturellement.

Dates : les 04-05/02.

Rendez-vous : 9 h 30 à l'ancienne entrée du domaine de l'étang de Virelles.

Fin des activités vers 16 h 00.

A prévoir : vêtements chauds, bottes et gants de travail, chaussures et chaussettes de rechange, pique-nique (potage et collation offerts à midi).

Pour nous permettre d'assurer au mieux l'intendance, merci de nous communiquer votre participation au 060/21.98.74 ou 0496/81.87.22 (Secteur Conservation de la Nature)

Avant de commencer le travail, une information sur la roselière vous sera proposée ainsi qu'une permanence longue-vue sur le temps de midi.

Aquascope Virelles - Secteur Conservation de la Nature
Sébastien Pierret - rue du Lac, 42 - 6461 Virelles
060/21.98.74 0496/81.87.22
conservation@aquascope.be www.aquascope.be

Centre Culturel de Chimay – Sudhaina L'Art en Fête

Entrée gratuite.

Samedi 4 et dimanche 5 février 2012 de 13h à 18h.

Rens. et réserv. : sudhaina, rue des Battis 34 6464 Baileux.
Tél. : 060/21.22.10 – sudhaina@skynet.be

Avis d'urbanisme

L'Administration Communale de la Ville de Chimay fait savoir que la SPW - Direction Générale Opérationnelle « Routes et Bâtiments » - Direction des Routes de Charleroi, représentée par Madame Kathleen VOYEUX, Ingénieur, rue de l'Ecluse, n° 22 à 6 000 - Charleroi, a introduit une demande de permis d'urbanisme

➤ relative à la réfection des ouvrages d'art ainsi que la piste sur le RAVeL L109 et L156 Chimay-Macon.

Le projet présente les caractéristiques suivantes : enquête publique réalisée dans la mesure où le projet est non conforme aux différentes zones du plan de secteur en général - art. 127 § 3 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (cwatupe).

L'Administration Communale de la Ville de Chimay fait savoir que Monsieur Michaël MOUTON, agissant pour la société KPN GROUP Belgium S.A., Eric Hageman, Administrateur délégué, rue Neerveld, n°105 à 1 200 - Bruxelles, a introduit deux demandes de permis d'urbanisme ayant trait à :

➤ un bien immobilier sis, lieu-dit « Cense Lorson » à 6 460 - Chimay, actuellement cadastré section A n°62 r.

Le projet concerne l'installation des technologies UMTS2100, UMTS900 et de faisceaux hertziens pour KPN-Group Belgium S.A., sur une station de télécommunication multi-opérateurs existante, et présente les caractéristiques suivantes : enquête réalisée en vertu de l'article 127 § 3 (le projet s'écarte du plan de secteur pour le motif suivant : zone agricole) du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

➤ un bien immobilier sis, chaussée de Mons, n° 67 à 6 460 - Chimay, actuellement cadastré section A n°s 68 b et k.

Le projet concerne l'installation des technologies UMTS2100, UMTS900 et de faisceaux hertziens pour KPN-Group Belgium S.A. et Proximus, sur une station de télécommunication multi-opérateurs existante, et présente les caractéristiques suivantes (1) : enquête réalisée en vertu de l'article 127 § 3 (le projet s'écarte du plan de secteur pour le motif suivant : non conforme à la zone forestière) du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie.

Les réclamations et observations écrites concernant ces 3 demandes sont à adresser au Collège communal du 23/01/2012 au 07/02/2012.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le 07/02/2012, de onze heures à onze heures trente, au Service Urbanisme de la Ville de Chimay sis, rue de la Soque, n°12 à 6 460 - Chimay (tél. 060/21.02.91 – 060/21.02.92 - fax. 060/21.02.99).

Les dossiers peuvent être consultés à cette même adresse, les lundi, mardi et vendredi matin (de 8 à 12h.), les mercredi et jeudi (de 8 à 12 h. et de 13 à 16 h.), ainsi que sur rendez-vous, en dehors de ces heures, et ce, jusqu'au 07/02/2012 à dix heures trente au plus tard.

« Goûter de la Chandeleur » - Rappel

Lundi 6 février à 14h au Bercaill - Place Léopold - Chimay

Invitation cordiale à toutes.

Organisation - Vie Féminine Chimay